

LE BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES

L'année 2015 s'achève ; il nous a cependant paru important de vous donner les grandes lignes du budget prévisionnel 2015 et les orientations prises alors. Elles influenceront logiquement le budget prévisionnel 2016.

(Retrouvez l'intégralité des chiffres sur www.felletin.fr dans le compte rendu du conseil municipal du 15/04/2015).

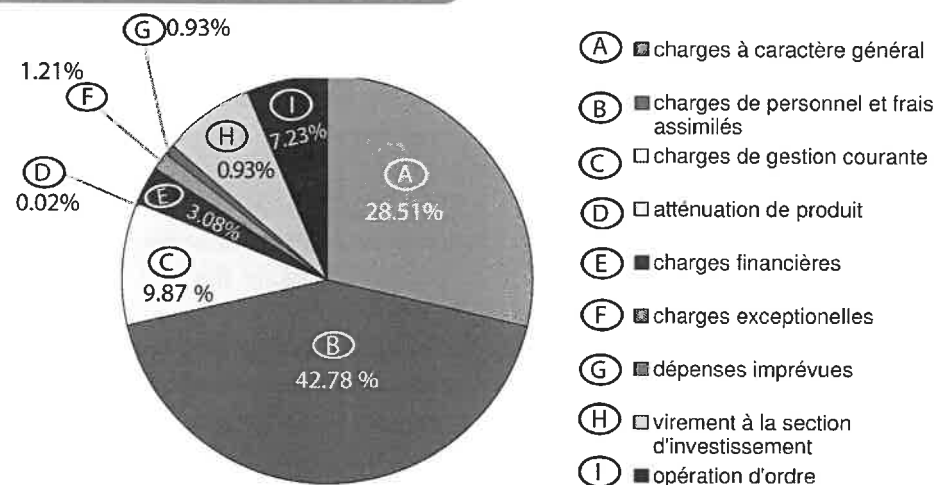
LES GRANDS PRINCIPES DU BUDGET 2015

Les contraintes financières de plus en plus fortes qui pèsent sur les collectivités, ont conduit les élus à présenter un budget prudent qui permette toutefois le maintien de la qualité des services rendus aux habitants, la poursuite du désendettement de la commune et des investissements à la hauteur de nos moyens.

LES CHIFFRES CLÉS

Budget total :
2 589 172 €
Fonctionnement :
2 144 536 €
Investissement :
444 636 €

FOCUS SUR LE FONCTIONNEMENT :



PARMI LES CHOIX FAITS EN FONCTIONNEMENT

- Renforcement des services : pérennisation de 2 postes jusque là en contrat précaire (propreté urbaine et entretien bâtiments et voiries) pour développer le travail en régie.
- Entretien du patrimoine communal (réfection de la toiture de l'annexe de la mairie en régie...).
- Soutien financier (subventions) et logistique (intervention des agents communaux, prêt de matériel) aux associations.
- Maintien de l'action sociale par le CCAS

PARMI LES CHOIX FAITS POUR L'INVESTISSEMENT

- Un programme annuel de voirie
- Achat de claustras phoniques pour la cantine
- Entretien des bâtiments : réfection de la toiture de la mairie par une entreprise.

PREMIÈRES CONCLUSIONS EN CETTE FIN D'ANNÉE ?

Les dépenses seraient contenues dans l'enveloppe budgétaire ; pas trop de mauvaises surprises pour 2015 !

Au niveau des investissements : Des opérations ce sont « rajoutées » : raccordement de la salle polyvalente au gaz de ville pour éviter l'achat de bombes de gaz ; réfection des trottoirs de la route d'Aubusson pour profiter de l'opportunité de la reprise de chaussée par le Conseil Départemental.

Le compte administratif 2015, retracera la réalité de ce qui a été réalisé, encaissé et dépensé. Il sera présenté au conseil municipal en mars/avril 2016.

BRÈVES

LA TNT HD ARRIVE LE 5 AVRIL 2016.



► Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57. Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

► Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.

► Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre votre équipement TV est déjà compatible HD.

Plus d'infos sur www.recevoirlatnt.fr ou 0970 818 818 (prix appel local)

NOUVELLE DESTINATION AU DÉPART DE FELLETIN

Nouvelle ligne TER depuis la rentrée 2015. Au départ de Felletin, elle dessert Clermont-Ferrand via Aubusson, Mérenchal etc...

Attention nouveaux horaires depuis le 13 décembre 2015.

Rens. **EUROP VOYAGES 23**
Tél : 05 55 82 16 93

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Le Maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux aux habitants et acteurs de la vie felletinoise, **vendredi 08 janvier 2016 à 18h à la salle polyvalente.**

LE POINT SUR LES TRAVAUX

> ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

NOUVELLE JEUNESSE POUR LA TOITURE DE LA MAIRIE



3 mois de travaux avec une équipe de 6 à 8 personnes en moyenne chaque jour. Une refecton réalisée selon les prescriptions très précises de l'architecte des bâtiments de France. Une belle réalisation, qui met à l'honneur le savoir-faire de nos artisans locaux..

Investissement : 110 414 € TTC dont 50% subventionnés

> PROGRAMME DE VOIRIE

RÉFECTION DE L'AVENUE JOFFRE



Réfection de la chaussée et aménagement d'un « haricot » au bas de l'avenue pour sécuriser l'intersection. Celui-ci sera végétalisé au printemps.

Investissement : 51 960,02 € TTC

> AMÉNAGEMENT : LA ROUTE D'AUBUSSON

ROUTE D'AUBUSSON : PLUS ACCESSIBLE POUR LES PIÉTONS



Réaménagement des trottoirs pour s'adapter aux nouvelles normes d'accessibilité ; Rétrécissement de la chaussée pour inciter les véhicules à ralentir et rapeller de façon plus visible que cette zone est limitée à 30km/h.

Investissement : 55 020,80 € TTC

BRÈVES

SUPPRESSION DE LA FONTAINE PLACE CHARLES DE GAULLE



L'affaire ne fût pas aisée ! Il aura fallut trouver l'engin susceptible de bouger la fontaine d'un poids estimé à 8 tonnes ! Le champ est désormais libre pour repenser l'aménagement de la place tenant compte de la « cohabitation » entre circulation automobile et piétonnière qu'il convient de sécuriser, notamment sur le circuit emprunté par les enfants pour se rendre à la cantine. A cet effet, le passage piéton a déjà été déplacé plus bas. La fontaine a été conservée intacte aux ateliers municipaux.

NOUVEAUX TARIFS À COMPTER DU 1ER JANVIER

ASSAINISSEMENT :

Part fixe : 54€ TTC /an
Part variable :
1.60€ HT le m³ (inchangée)

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Pas de révision des tarifs depuis 2011. Ils ont donc été réajustés tant pour les associations que les particuliers.

Pour les associations, seules sont facturées les locations de salles à l'occasion d'une manifestation (gratuit pour les réunions - et gratuit une fois par an pour les manifestations). Rens. sur les différents tarifs à l'accueil de la mairie.

► KRISTINA BOUTIQUE



Kristina BAUDIN propose des collections de prêt à porter homme femme, dont certaines de marques très connues...notamment la célèbre marque au bateau ! Vous y trouverez également de la lingerie, des accessoires, sacs à main, bijoux ...un large choix, d'articles, pour tous les goûts, et tous les budgets. **Le plus :** chaussures de sécurité et de marche.

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h - le dimanche de 9h30 à 12h ainsi que tous les matins des jours fériés.
5 rue Grancher - 06 11 23 82 89

► LA SUPER LAVERIE



C'est une laverie d'un nouveau genre qu'à ouvert Mathieu Couloumy à coté de l'Atelier. Bien sur on y trouve des machines à laver (8 et 18kg) et des sèche linges mais aussi un espace pour plier ses affaires, un espace détente pour attendre, des coloriages géants pour faire patienter les enfants...

Ouvert tous les jours de 7h à 21h sans interruption lessive offerte - monnayeur pièces et billets
1 avenue de la Gare

► FLORIAN FOURTON, COIFFEUR BARBIER



Arrivé d'Amsterdam, le jeune homme qui a des racines creusoises a repris depuis octobre dernier le salon de coiffure «Elle et Lui». Avec Josie, employée depuis 37 ans dans le salon, ils proposent les services de coiffure et de coupe mixte, traditionnelles, et modernes, coloration et une nouveauté, la coloration 100% naturelle à base de plantes uniquement ! Pour les messieurs coupe au rasoir et entretien et rasage de barbe et vente de produits et accessoires pour l'entretien de la barbe.

Salon ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.
2 route d'Aubusson, 05 55 66 51 72

► L'ATELIER



Mathieu Couloumy vous accueille dans cet ancien entrepot réhabilité. Quand on pousse les portes, on est un peu comme chez lui, un salon, un bureau, le mobilier présenté tel qu'il le voit ! Le mobilier ancien cotoie celui de style industriel ou vintage et ses créations mélange de bois et métal. On y trouve aussi des objets déco, des luminaires...L'atelier est ouvert tous les vendredis matins ainsi que lors des festivités non stop de 9h à 19h et sur rendez-vous les autres jours.

1 avenue de la Gare - 06 06 91 67 97

Lettre d'information municipale Dis Fuse Flash - n°9, décembre 2015
Mairie - 12 place Charles de Gaulle- 23500 Felletin
Tel : 05 55 66 51 11 - courriel : contact@felletin.fr
Directeur de publication : Jeanine Perruchet, Maire
Rédaction/PAO : Florian Tchaou-Ago, chargée de communication - IPNS

DIS FUSE flash

9
Décembre 2015

Lettre d'information municipale de Felletin

Retrouvez toute l'actualité Felletinoise sur www.felletin.fr
Vous pouvez également vous abonner au fil de l'info !
Rens. communication@felletin.fr

ECLAIRER JUSTE, LÀ OÙ IL FAUT, QUAND IL FAUT

DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES S'ACCORDENT À DIRE QUE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE UN GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE. DE NOMBREUSES VOIX S'ÉLÈVENT ÉGALEMENT POUR S'INTERROGER SUR LA PERTINENCE D'UN ÉCLAIRAGE NOCTURNE EN CONTINU SUR L'ENSEMBLE D'UNE COMMUNE.

Le sujet a déjà été abordé à Felletin en 2011 et 2012 lorsque la commune a participé à l'opération « Jour de la Nuit » et éteint la totalité de son éclairage public le temps d'un week-end. Si l'expérience marqua les esprits, elle fut néanmoins plutôt bien accueillie.

Les enjeux environnementaux sont tels aujourd'hui, qu'il nous faut pourtant aller plus loin et

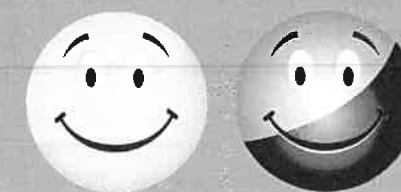
dépasser le stade de l'expérience. Une réduction plus franche de la consommation ne peut en effet être engendrée que par la réduction de la durée de fonctionnement de l'éclairage public.

Aussi comme de nombreuses autres communes, y compris en Creuse, les élus Felletinois ont unanimement décidé de franchir le pas !

Les modalités de cette extinction ont été proposées par la commission municipale des travaux. Elles tiennent compte de l'objectif principal, **réduction de la consommation électrique**, qu'il a fallu concilier avec le « confort » de circulation des habitants.

Des ajustements pourront être réalisés tout au long de l'année en fonction du déroulement de l'opération.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE DE NUIT :



ÇA DÉMARRE
LE 10 JANVIER 2016,
À 23H !

EN PRATIQUE :



EXTINCTION DE 23H À 6H (y compris dans les villages)

L'AXE DE CIRCULATION PRINCIPAL DU CENTRE BOURG RESTE ÉCLAIRÉ (route d'Aubusson/avenue de la gare/Grande rue...), et quelques autres rues alimentées sur le même circuit électrique.

LES OBJECTIFS :

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En diminuant notre consommation d'électricité (30% en moins avec cette mesure), nous réduisons d'autant notre empreinte écologique : Moins de consommation électrique c'est moins d'émission de gaz à effet de serre.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Elle a un impact direct sur les écosystèmes et cause également des nuisances à certains habitants (lumière intrusive notamment).

PLUS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Mise en place d'un « plan lumière » qui permettra plus de sobriété énergétique : Eclairer mieux, de manière plus ciblée en consommant moins. Les économies de fonctionnement générées permettront en effet de procéder à de nouveaux investissements pour installer des équipements moins énergivores et plus adaptés aux recommandations du Grenelle de l'environnement.

ET LA SÉCURITÉ ?

L'expérience d'autres communes et les enquêtes nationales de sécurité démontrent l'absence d'aggravation du vandalisme et des infractions sur les périodes de fermeture de l'éclairage. L'éclairage n'est donc pas un facteur dissuasif.

L'insécurité ne vient pas du manque d'éclairage mais du manque de présence humaine. Une rue éclairée donne un sentiment de sécurité, pas l'assurance d'être en sécurité.

Source : Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.